

1. Description

Elément de plancher préfabriqué constitué d'une dalle de béton mince préfabriquée en atelier de 5 à 7 cm d'épaisseur comprenant l'armature inférieure nécessaire et complétée par une couche de béton coulée sur le chantier.

2. Caractéristiques générales

- Epaisseur : 5 à 7 cm
- Hauteur des poutres tridimensionnels : 7,8, 9, 11, 13, 15, 18, 19, 21 et 23 cm (toujours de stock)
- Autres dimensions jusqu' à 30 cm sur demande.
- Longueur : maximum 7,5 m
- Largeur : 2,40 m (standard) ; 1,18 (demi-largeur). Autres largeurs livrables en éléments non standards
- Poids : entre 125 kg/m² et 175 kg/m².
- Des armatures pliées, armatures au bord libre, armatures pour poutres sont possibles.
- Toutes les formes et dimensions sont possibles.
- Des arêtes obliques peuvent-être réalisées sur tous les côtés de la prédalle. Arêtes curvilignes sur demande.
- La face avant d'un balcon et les trémies peuvent être prévues à l'usine, prête à être spatulée. Les hauteurs standards des bords bétonnés sont : 16, 18, 20, 22, 24 et 25 cm. La longueur maximale des prédalles à bords bétonnés est de 6,50 m, la largeur maximale de 2,00 m.
- Les prédalles peuvent, à tout endroit, recevoir un larmier.
- Possibilité d'incorporer des boîtiers électriques, percements, etc...
- Les prédalles peuvent être dotées d'éléments d'isolation de type « coupure thermique » de plusieurs marques et types différents.



3. Texte de cahier de charges

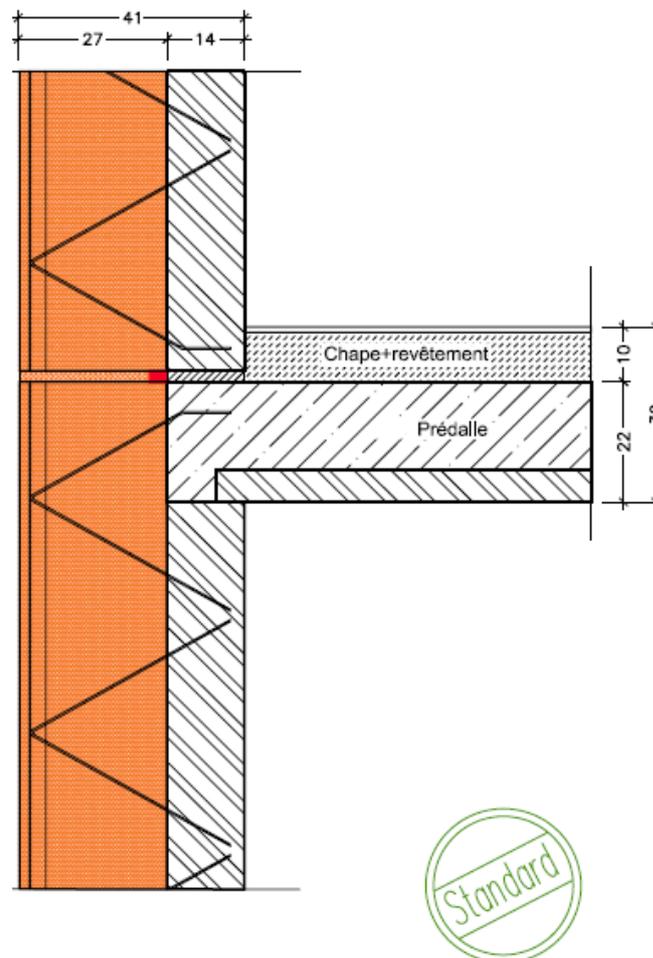
Livraison et pose de prédalles du type Alpha - Béton ou équivalent, y compris la réalisation de réservations, percements etc.

Les prédalles sont préfabriquées dans une usine spécialisée. La qualité du béton des éléments préfabriqués doit au moins être égale ou supérieure à un C 30/37.

Les armatures inférieures prévues par le bureau d'études sont incorporées en usine lors de la fabrication des prédalles. Sur chantier, après pose des prédalles, les armatures de liaison entre prédalles ainsi que les aciers de renforcement éventuels et les armatures supérieures sont posées suivant indications du bureau d'études.

Avant bétonnage sur chantier, les prédalles sont humidifiées par arrosage d'eau. La qualité du béton de cette deuxième phase répond aux exigences du bureau d'études. Lors du bétonnage, le béton est soigneusement vibré.

Le plancher est calculé et réalisé pour une surcharge sur le plancher brut dekg / m², soit pour une charge utile de ...kg/m² sur le revêtement fini du sol.



4. Mise en œuvre

L'ensemble de la mise en œuvre sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant, les normes en vigueur et les règles de l'art de la construction.



Les prédalles prendront appuis sur les murs en béton porteurs, sur les poutres et sur les étaçons de montage placés aux entre-distances indiquées avant la pose de prédalles.



5. Accessoires

Blochets électriques et emplacement pour spots :

Possibilité d'incorporer des boîtiers pour l'encastrement des spots dans la dalle en béton.

Possibilité d'incorporer différents boîtiers : voir fiche boîtiers pour lampes et spots.

**Bords coffrés :**

Réalisation d'un bord préfabriqué incorporé dans la prédalle pour limiter les travaux de coffrage sur le chantier.

Ces bords coffrés sont biseautés à 45 degré aux angles pour une finition plus nette.



Placement des techniques :

Les gainages de ventilation et d'électricité peuvent être incorporés dans l'épaisseur de la dalle de béton.

Une sortie spéciale pour la mise en place d'une bouche de ventilation diamètre 125 peut être réalisée sur demande dans la prédalle.

Le gainage de ventilation prévu sera réalisé par des tuyauteries semi-rigides en polyéthylène.

Les diamètres disponibles sont :

D90 (diamètre intérieur : 77.5 mm) dans une prédalle d'épaisseur minimum de 22 cm.

D75 (diamètre intérieur : 64 mm) dans une prédalle de 20 cm.



Attention:

Tous les renseignements indiqués dans ce document-ci, proviennent d'ouvrages de références, des normes et de notre expérience. Les renseignements et détails techniques indiqués n'engagent par contre en rien notre responsabilité. Tous les calculs de stabilité, la surveillance de chantier, la réalisation des travaux, ... sont à charge du client et sont à concevoir et à exécuter suivant les normes en vigueur, ainsi que suivant les règles de l'art de la construction.